

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal Du mardi 7 février 2017



Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 7 février 2017, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Bruno BRONGNIART, maire.

Monsieur Eric VANTORRE, absent excusé, a été représenté par Monsieur Jean Bernard BACK. Madame Isabelle VIENNE, absente excusée, a été représentée par Monsieur Christophe DEBAVELAERE. Madame Dominique FOREST, absente excusée a été représentée par Madame Chantal MOFFELEIN. Madame MARTEL Marina et Monsieur VEROVE Stéphane étaient absents.

Le compte rendu de la séance du 24 novembre 2016 est adopté à l'unanimité.

En préambule, monsieur le Maire distribue à l'ensemble des conseillers municipaux un document de travail relatif au compte administratif 2016, cette projection financière laisse apparaître un excédent de 217 927,89 €. La situation financière est saine, et la marge de manœuvre de la commune évolue positivement d'année en année.

Monsieur Stéphane Vérove a adressé sa démission à monsieur le Maire ; c'est Doriane Broutin, candidate suivante sur la liste d'opposition, qui sera convoquée à la prochaine séance du conseil municipal.

VESTIAIRE SPORTIF : attribution des lots et financement

Un document de synthèse est distribué sur table. Ce document reprend les différents lots et les financements obtenus ou sollicités dans le cadre du projet du vestiaire sportif énergiquement autonome.

Pour mémoire, le marché est découpé en 13 lots. Les entreprises avaient possibilité de répondre aux lots séparément ou sur un lot « charpente » étendu (qui regroupait les lots 1 à 9 et le lot 12).

Vestiaire Sportif : Coût de l'opération et financement			
Dépenses		Financement	
Lots		Nature et origine financement	
Charpente étendue (SETIB)	705 545	Département du Nord (FDAN)	125 000
CVC, Sanitaires, plomberie (EIFFAGE ENERGIE)	174 500	SIECF (fond pour la maîtrise de l'énergie)	41 250
Electricité (STTN)	147 600	FFF	60 000
Eolienne (CAPVENT)	56 625	TEPCV	200 000
Honoraires	134 000	DETR & FSIL	200 000
		Fond de Concours ordinaire CCHF	124 000
		Fond de Concours CCHF/CCF	234 010
		Budget communal	234 010
	1 218 270		1 218 270

Il est précisé que le conseil municipal autorise Monsieur le Maire a sollicité les différents financeurs au taux maximum du montant subventionnable. Ainsi, les dossiers seront présentés au fil de l'eau, et les montants pourront varier par rapport au tableau ci-dessus. Pour exemple, dans le tableau, n'apparaissent pas les fonds « Feder » et « Région », ils seront sollicités si le dispositif entre dans un appel à projet.

Pré-PADD

Dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLUI, la CCHF doit tenir un débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) avant le 27 mars 2017. En décembre, le diagnostic des groupes de travail thématique a été présenté aux élus.

Les orientations sont :

- Permettre un développement mesuré et équilibré du territoire
- Tendre vers un développement rural maîtrisé
- Diversifier l'offre de logements en respectant les caractéristiques communales
- Permettre le développement économique artisanal et commercial
- Accompagner le développement économique
- Affirmer la place de l'agriculture sur le territoire
- Développer l'activité touristique
- Développer l'attractivité résidentielle de la CCHF
- Faire du paysage une composante du développement économique
- Faire de la CCHF un territoire solidaire

Etant exposé ce qui précède, monsieur le Maire déclare le débat ouvert.

Les conseillers évoquent immédiatement la question de la densité et le problème de la taille des surfaces des parcelles à construire. Les intervenants soulignent l'attente des nouveaux habitants qui viennent s'installer « en campagne ». Ces derniers aspirent à des parcelles plus importantes qu'en ville, et imposer des parcelles de 350- 400 m2 n'est pas cohérent avec les souhaits de cette population. Sont soulevés les problèmes de voisinage qui peuvent survenir plus aisément avec des petites parcelles. Certains élus précisent qu'il faut trouver un juste milieu avec la conservation des terres agricoles. Il est évident que la baisse démographique des agglomérations du dunkerquois poussent les élus de la CUD à trouver des solutions pour limiter l'exode.

Monsieur le Maire rappelle que le POS de la commune avait été élaboré dans les années 80, et lors de la révision en 2001, la commune a « rendu » des terres agricoles. Si l'on souhaite conserver notre population, il faut augmenter d'un pour cent notre parc de logement par an. Il conviendra de mener une réflexion sur les « dents creuses ». Le conseil municipal souhaite que la superficie moyenne des parcelles à construire soit de 600 m2.

QUESTIONS DIVERSES

Réalisation d'une impasse :

Monsieur le Maire informe les conseillers que le géomètre a réuni l'ensemble des accords signés par les propriétaires de la rue du général Anthoine (n°2 au n°24). La commune va pouvoir acquérir les fonds de parcelles (au prix de l'estimation des domaines), afin de réaliser une voirie légère permettant un accès par l'arrière des propriétés, libérant ainsi le stationnement en front de rue. Le conseil autorise monsieur le Maire à signer la cession.

Commerce du village :

La commission de sécurité est reportée d'un mois. Elle se réunira courant mars en sous préfecture.

Lotissement le domaine des Prés :

Monsieur le Maire informe le conseil que le démarrage des travaux est programmé au printemps. A plusieurs reprises, les membres du conseil municipal ont échangé sur le projet de créer une voirie légère à l'arrière des maisons situées rue de Bambecque, dans le cadre de l'aménagement du lotissement des prés. Suite aux remarques de plusieurs habitants de la rue de Bambecque, le projet de voirie légère est abandonné, il est précisé que cela ne remet pas en cause la volonté de réglementer le stationnement pour faciliter la circulation des véhicules.

Eclairage public :

Une réflexion a été menée avec le SIECF (à qui la commune a confié la compétence éclairage public) afin de trouver une solution pour l'éclairage de la place de la mairie. Un premier dispositif serait fixé sur les crosses existantes de l'ancienne poste, et un autre dispositif pourrait être installé au niveau du café Le Longchamp.

Réseau téléphonique de La Butte :

Monsieur le Maire lit la déclaration suivante :

« Problème des désordres du réseau téléphonique aérien de la Butte.

Préalable : par précaution de langage, il n'y aura pas de noms de personnes cités.

A l'automne : échanges verbaux après interpellation de résidents protestant sur la qualité de réception, livebox, télévision, téléphone.

Le 22 novembre 2016, courrier signé de deux résidents adressé à Jean-Luc et à moi-même, nous demandant d'engager les démarches nécessaires pour une réfection rapide du réseau.

Contact est pris avec le SIECF qui répond par courrier du 13 janvier qu'il a pris contact avec l'unité de Pilotage réseau Nord-Est d'Orange et qu'une réunion est programmée avec l'interlocutrice d'Orange au sujet des difficultés rencontrées.

Cette entrevue a eu lieu le 18 janvier 2017, en fin de matinée, en mairie et sur site, en présence des représentants de la municipalité et par un message du 25 janvier 2017 à 13h00, Orange nous faisait savoir que :

« Suite à notre entrevue, je reviens vers vous concernant le test de ligne effectué sur les numéros suivants : 03.28.68.36.22 et 03.28.68.36.53.

Le constat est le suivant : aucune perturbation ni coupure sur un test du 12 janvier au 24 janvier.

Concernant l'historique des interventions, seul le propriétaire du n° 03.28.68.36.53 a signalé des problèmes de connexion datant du mois de mai.

Ainsi s'il y a problème, il pourrait venir du matériel.

Vous pouvez donc leur conseiller :

De se déplacer en agence Orange avec leur livebox afin d'effectuer un test.

De faire un diagnostic des installations à l'intérieur de leur logement.

Cordialement. »

Dans le même temps, le 24 janvier 2017, une pétition signée de 70 habitants représentant 32 maisons était présentée en mairie à l'attention de Jean-Luc et de moi-même.

Sur le fond,

Le SIECF n'a pas, dans son courrier du 13 janvier, envisagé une réunion publique mais une rencontre avec l'exploitant qu'est Orange et cette réunion de travail a eu lieu.

Sur la forme,

Toute la commune de Rexpoède est sujette aux microcoupures, pas seulement la Butte !

Un certain nombre de signataires n'habitent pas la Butte (signature de soutien ou de complaisance).

Un certain nombre de signatures de complaisance (ex. : une personne seule, 4 signatures).

Un entretien que Jean-Bernard et moi avons eu avec une personne signataire de la pétition et qui nous dit qu'elle n'a aucun problème, n'en a jamais eu, qu'elle a signé la pétition par complaisance.

Que sa voisine qui, elle, avait eu un problème, avait appelé Orange pour diagnostiquer des problèmes de connexions, en secteur privé, en raccordement à son habitation, problèmes qui ont complètement disparu après intervention d'une entreprise (preuve que le réseau n'est pas défectueux).

Conclusion : je vais envoyer un courrier à tous les résidents de la Butte pour évoquer d'éventuelles perturbations dans les connexions téléphoniques et transmettre les recommandations d'Orange à chacun. »

S'en suivent des interventions de plusieurs conseillers municipaux. Ainsi, monsieur Jean-Sylvain Arnaud fait remarquer que des désordres répétés et nombreux sur une ligne numérique sont source d'agacement ; il signale « qu'on lui a dit » que c'était le cas pour les habitants de La Butte.

Monsieur Christophe Debavelaere signale qu'il a eu des problèmes de connexion, mais il précise que ces désordres ont cessé quand l'opérateur a fait changer un câble entre le poteau proche de son habitation et son habitation.

Monsieur Cleenewerck mentionne l'arrivée de la fibre optique dans le cadre d'une entente entre le syndicat de la fibre 59/62 et le Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre, l'ensemble du territoire sera alimenté en 2022.

A l'issue des échanges, Monsieur le Maire propose de recueillir en mairie, les doléances des habitants concernés afin de les transmettre à Orange, et de solliciter un diagnostic technique plus large.

Domaine du Groenhof:

Un acquéreur potentiel semble très intéressé, il fait établir actuellement des devis à différentes entreprises.

Bilinguisme :

Monsieur le Maire a rencontré il y a plusieurs mois le président de l'institut de la langue régionale flamande, qui a proposé la signature d'une charte. Depuis cette rencontre, un message de bienvenue à Rexpoëde a été inscrit sur le journal électronique d'information. Et l'annonce des « conversations flamandes » se fait dans les deux langues. Les conseillers municipaux sont partagés sur le sujet, monsieur le Maire propose d'aborder lors d'un prochain conseil, le sujet de la charte bilingue.

Voirie rue nouvelle

Un adjoint au Maire soulève le problème du mauvais état des trottoirs rue nouvelle devant les maisons PSR. Ce contentieux est très ancien et la situation est bloquée, empêchant toute intervention ou travaux.

La séance est levée à 20h15.